

Le président cubain réaffirme l'engagement de notre pays contre la discrimination raciale



Miguel Díaz-Canel Bermúdez

@DiazCanelB

Representante gubernamental de Cuba

#Cuba cuenta con un Programa Nacional contra el Racismo y la Discriminación Racial, aprobado por el Consejo de Ministros. Enfrentaremos los vestigios de discriminación en nuestra sociedad y avanzaremos más en la obra de emancipación de la Revolución Cubana.
#SomosCuba #CubaViva



La Havane, 21 mars (RHC) Le président cubain Miguel Díaz-Canel a réaffirmé ce dimanche l'engagement de notre pays d'affronter les vestiges de la discrimination raciale dans la société.

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de ce fléau, le président cubain a mis en avant, dans son compte Twitter, le Programme national contre le racisme et la discrimination raciale, approuvé par le Conseil des ministres en novembre 2019. Ce programme vise à identifier les causes du problème et à diagnostiquer les actions à développer dans chaque territoire, chaque branche de l'économie et dans la société, en général.

Le plan gouvernemental a également pour objectif de diffuser l'héritage historique et culturel africain et celui d'autres groupes en tant que partie intégrante de la diversité cubaine, et d'encourager le débat public sur la question au sein des organisations politiques et sociales, ainsi que sa présence dans les médias.

«Nous affronterons les vestiges de la discrimination dans notre société et nous avancerons plus loin dans le travail d'émancipation de la Révolution», a souligné Miguel Diaz-Canel.

Un rapport du ministère des Affaires étrangères signale que Cuba est un pays uniethnique, inclusif et métis, ce qui «constitue une force de notre identité en tant que nation».

Sur le territoire insulaire, «il n'y a pas de discrimination raciale institutionnalisée» et «l'appel à la haine, la promotion de l'intolérance et des idées suprématistes sur la base de l'origine nationale, religieuse ou ethnique, et la xénophobie sont étrangers à la vie politique, sociale et économique du pays», indique le rapport.

Cette source rappelle notamment qu'il n'existe aucune ségrégation dans l'accès aux principaux postes de l'État et du gouvernement, et que 41 % des membres du Parlement sont noirs ou métis.

L'actuelle Constitution de la République a ratifié et renforcé la reconnaissance et la protection du droit à l'égalité, en vertu duquel toutes les personnes jouissent des mêmes droits, libertés et opportunités, sans discrimination, laquelle est proscrite et punie par la loi.

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est célébrée chaque 21 mars, en souvenir des 69 personnes tuées en 1960 aux mains de la police, lors d'une manifestation pacifique contre la loi du laissez-passer de l'apartheid, pratiquée à l'époque en Afrique du Sud.

Le thème de cette édition 2021 est «La jeunesse se lève contre le racisme» et vise à promouvoir une culture mondiale de tolérance, d'égalité et de lutte contre la discrimination, a indiqué l'ONU sur son site web.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/251382-le-president-cubain-reaffirme-lengagement-de-notre-pays-contre-la-discrimination-raciale>



Radio Habana Cuba